

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA MVILA

COMMISSION DE BIWONG BANE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALISATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

BIWONG BANE COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 00/2022/AONO/C.B.BANE/SG/CIPM/2022

DU 09 / 03 / 2022

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ADJAP-FONG, COMMUNE DE BIWONG BANE, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022, le Maire de la Commune de Biwong Bané, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de deux (02) blocs de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique d'Adjap-Fong dans la Commune de Biwong Bané, Département de la Mvila, Région du Sud.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres comprennent notamment :

- TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- MAÇONNERIE ;
- CHARPENTE-COUVERTURE-RIVES-PLAFONNAGE
- MENUISERIE METALLIQUE ;
- ELECTRICITE ;
- PEINTURE ;
- VRD.

Les détails desdits travaux sont contenus dans le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** et dans le **Devis Estimatif et Quantitatif**, parties intégrantes du présent Dossier d'Appel d'Offres (**DAO**).

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (3) mois**, soit **90** jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. COUT PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel des travaux s'élève à **quinze millions huit cent trente-six mille neuf cent trente-sept (15 836 937) francs CFA**.

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

6. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du **Ministère de la Décentralisation et du Développement Local**, Exercice **2022**, imputation budgétaire: 5615102 01 618105233 4L

7. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce **12** du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de **trois cent seize mille sept cent trente-neuf (316 739) francs CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois, l'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le dossier d'Appel d'Offres entraîne le rejet de l'Offre.

8. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Biwong Bané, téléphone : 651 26 79 16, dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Biwong-Bané, dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme, non

remboursable de trente-cinq mille (35 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la **Recette Municipale de Biwong Bané**.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme telles. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, devra parvenir au Secrétariat de la Commission interne de Passation des Marchés Publics de la **Commune de Biwong Bané**, au plus tard le 1er / 01 / 2022 à **13h 00 minute** précises.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique (extérieur) contenant trois sous-plis (un pour le volume administratif, un pour le volume technique et un pour le volume financier), qui doivent contenir eux-mêmes chacun deux sous-paquets, soit un pour l'original et un pour les copies. Les sous-plis et les sous-paquets devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 01/AONO/C.BIWONG BANE/SG/CIPM/2022DU 01 / 03 /2022
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE A L'ECOLE
PUBLIQUE D'ADJAP-FONG, COMMUNE DE BIWONG BANE, DEPARTEMENT DE
LA MVILA, REGION DU SUD.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (**Prefet, Sous-prefet, ...**) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (**RPAO**).

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis, qui s'effectuera en un (01) seul temps, aura lieu le 1er / 01 / 2022 à partir de 14 heures précises dans la salle des **actes de la Commune de Biwong-Bané**, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier seront admis à assister à cette séance d'ouverture.

13. CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire **oui/non**.

☞ Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après les 48 heures réglementaires ;
- Déclaration non conforme, pièces falsifiées ou signées par une autorité incompétente (La CIPM et l'autorité contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux dans l'exécution des travaux) ;
- Dossier non conforme aux prescriptions et aux spécifications techniques du **DAO**(Méthodologie d'exécution des travaux);
- Non-respect de deux (02) critères essentiels
- Offre financière incomplète (absence d'un prix unitaire quantifié en chiffre et en lettre, absence d'un sous-détail d'un prix unitaire quantifié en chiffre et en lettre ;
- Pièce administrative non conforme au modèle spécifié dans le DAO ;
- La non acceptation d'une des conditions de la Lettre-commande par le soumissionnaire (absence de visite de site, CCAP, CCTP, CCES et non paraphés et/ou non datés et signés à la dernière page)
- Absence de la caution de soumission ;
- La non-conformité au modèle de soumission ;
- Note technique inférieure à **75%** des « **oui** » ;
- Exclusion du soumissionnaire par l'**ARMP** (Agence de Régulation des Marchés Publics) de la commande publique.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies sera purement et simplement rejetée.

☞ Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définies:

- Présentation de l'offre ;
- Références du soumissionnaire dans les travaux de génie civil ;
- Qualifications et expérience du personnel d'encadrement des travaux ;
- Disponibilité du matériel de chantier et des équipements à mobiliser ;

- Méthodologie d'exécution et planning des travaux ;
- Capacité financière égale au moins au 2/3 du coût prévisionnel à soumissionner;
- Délai d'exécution des prestations.

La qualification technique s'obtient après satisfaction des cinq (05) critères essentiels sus-listés. A défaut d'offres ayant satisfait à tous les critères essentiels, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer avec rigueur, objectivité et équité, pour permettre à la fin si possible, une proposition alternative d'attribution dans l'intérêt du projet.

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 75% de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

14. ATTRIBUTION DU MARCHE

L'adjudicataire du Marché sera le soumissionnaire remplissant toutes les conditions administratives et les capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux ; et dont l'offre financière a été évaluée la **moins disante**.

15. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant soixante (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès de la **Mairie de Biwong-Bané**.

17. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Biwong-Bané, Autorité contractante, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Fait à Biwong Bané, le 02 MARS 2022

LE MAIRE
(Autorité contractante)



Ampliations :

- PREFET/MVILA
- DD/MIDDEVEL/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- ARMP
- Président de la CIPM/MVILA
- POINT FOCAL/MINMAP/CBBANE
- SOPECAM/Sud
- Affichage
- Archives/Chrono